

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 25/03/2014
Reference: BEUC-PR-2014-009

Bilan 2013 sécurité des produits : besoin d'un droit européen plus ambitieux

Vêtements et jouets arrivent en tête de la liste des 2.364 produits signalés au système d'alerte rapide de l'UE pour les produits de consommation dangereux (RAPEX)¹ en 2013.

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau Européen des Unions de Consommateurs, a déclaré:

« Dans un Marché Unique, il est primordial que la coopération transfrontière entre les autorités se déroule sans accroc, pour retirer les produits à risques des rayons avant qu'ils ne mettent en cause la sécurité des consommateurs. Les chiffres de 2013 montrent une fois de plus que des produits dangereux passent encore à travers les mailles du filet pour finir sur le marché européen. Certains fabricants et commerçants manquent donc à leur obligation de ne vendre que des produits sûrs.

« Lorsqu'un produit défectueux est repéré, il faut pouvoir remonter la piste dans la chaîne d'approvisionnement pour éliminer le risque avant qu'il ne se retrouve dans d'autres magasins ou pays. Bien trop souvent, cette « traçabilité » n'est que trop incomplète et on perd la trace du produit.

« Depuis plus d'un an, des mises à jour cruciales du système actuel ont été discutées par le législateur européen. Marquer sur chaque produit l'adresse et le numéro de série à la fois du fabricant et de l'importateur devrait être obligatoire. Des divergences profondes entre les gouvernements des Etats membres sur des questions secondaires ont mené à l'impasse au niveau du Conseil. Il est inacceptable que nos efforts pour rendre les produits de consommation plus sûrs soient bloqués de la sorte.

FIN

¹ Sont exclus les produits alimentaires, pharmaceutiques, et les dispositifs médicaux. Pour de plus amples informations sur ce rapport : http://ec.europa.eu/consumers/safety/rapex/stats_reports_en.htm